

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N° : 32/2015

Objet : Eclairage public

– Extinction de l'éclairage public – Fixation des horaires de coupure –

L'an deux mille quinze, le treize octobre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christine ESPAGNET

Secrétaire de Séance : Marylène GACHET

Date de convocation : 06 octobre 2015

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des contraintes règlementaires en matière d'économie d'énergie, des travaux de transformation des installations de l'éclairage public ont été mises en œuvre en collaboration avec le SDEGG.

Ces travaux sont bientôt terminés. Il convient de déterminer les plages horaires de coupure de l'éclairage public pour compléter la mise en œuvre de cette action.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- détermine la coupure de l'éclairage public, à savoir de minuit à 06 h00 et précise que cette plage horaire pourra être modifiée si nécessaire,
- décide de mettre en application cette mesure à compter du 01 janvier 2016,
- précise qu'une information sera diffusée auprès de la population.

Un arrêté de coupure de l'éclairage public à titre expérimental devra être pris par Monsieur le Maire.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 16 octobre 2015.

Pour le Maire
Le Maire, l'adjoint délégué
Jean Pierre BAILLÉ Patrick CHAMINADE

